

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
Perspective. Brussels
Bureau bruxellois de la Planification
Département stratégie territoriale
59 Rue de Namur
1000 Bruxelles

Vos réf : SG/ia/100717
N/Réf. : AA/SBK-4.30/s.609
Annexes : 2

Bruxelles, le

Objet : REGION BRUXELLOISE. Projet de modification du PRAS relative à la liaison de transport en commun souterraine nord-sud. Remarques de la CRMS.

Monsieur le Ministre-Président,

En réponse à votre demande d'avis du 24/8/2017 relative au projet de modification du PRAS pour la liaison de transport en commun souterraine nord-sud, veuillez trouver les remarques et recommandations formulées par la Commission Royale des Monuments et Sites lors de sa séance du 13/09/2017.

L'avis de la CRMS est sollicité car le tracé de liaison de transport en commun souterraine nord-sud intervient dans plusieurs ZICHEE et espaces structurant mais également dans plusieurs zones de protection de biens classés (cf fig. 32 – tronçon AA Anneessens – Albert et fig. 33 tronçon NB pour Nord – Bordet).

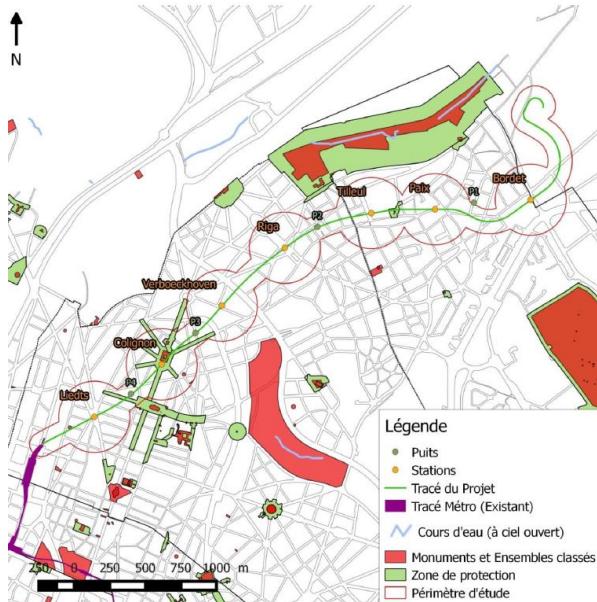
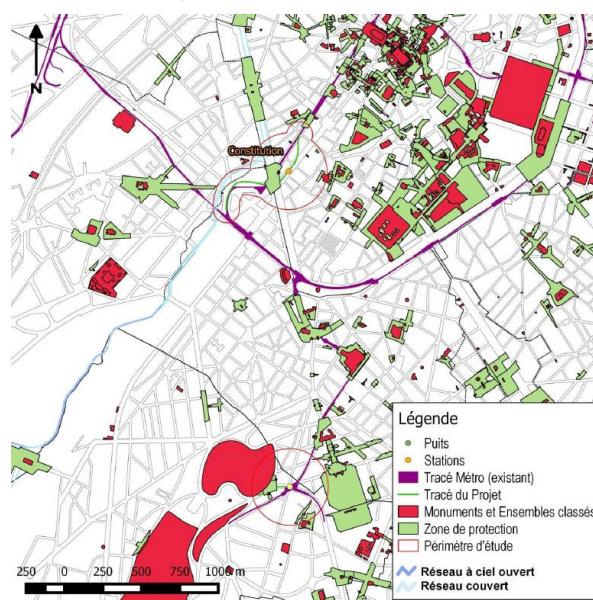


Fig 32 (Monuments et Sites – tronçon AA) et fig 33 (Monuments et Sites – tronçon NB) - RIE

Avis CRMS antérieurs

Pour le tronçon sud : (AA - Anneessens – Albert) :

La CRMS a formulé un avis relatif à la station Constitution et à ses accès avenue de Stalingrad (cf avis rendu en séance du 18/11/2015). Cet avis reste d'actualité et, pour rappel, est joint à la présente (annexe 1).

La CRMS a également été conviée à l'accompagnement du développement d'un projet pour un tunnel tram sous le Parc de Forest, entre Albert et la place de Rochefort. Ce dernier projet semble abandonné, au profit d'un itinéraire de surface en voirie (avenue Besme, ensuite Reine Marie-Henriette).

Pour le tronçon nord : (NB pour Nord – Bordet) :

En septembre 2014, la CRMS a, d'initiative, demandé de participer à la démarche d'élaboration du projet, compte tenu de la valeur patrimoniale de la plupart des sites concernés (annexe 2).. Aucune suite à cette demande n'a malheureusement été donnée.

Pour le tronçon central :

La CRMS a formulé des avis sur les nouvelles issues du métro en voirie dans la cadre du réaménagement des boulevards centraux et leur piétonisation partielle.

Objet de la demande

Le tracé dans son principe fut décidé par le GRBC en 2013, et précisé le 8 mai 2014 (mode constructif avec TBM de 9,8 m, localisation des stations). Le tracé n'étant pas conforme au PRAS, (règlementaire pour ce volet), il doit être modifié. La demande d'avis porte donc uniquement sur cette modification (carte 6), et non sur le projet détaillé lui-même, qui n'est, à ce stade, connu qu'au travers des images diffusées en 2016. La modification proposée du PRAS porte sur les cartes 3 et 6. Des changements d'affectation apparaissent sans que la CRMS en ai saisi les motivations : elles concernent la carte 3 du PRAS.



La demande est accompagnée d'un RIE dont le volet patrimonial figure principalement aux pages suivantes :

Chapitre 5	Pages du chapitre	Pages du PDF
Chapitre 5 – Etat des lieux	38 à 44	172 à 178
Chapitre 7 – Effets du projet et variantes - patrimoine...	60 à 71	330 à 341
Chapitre 7 – Effets du projet et variantes - vert...	89 à 99	359 à 369

+ les recommandations finales.

Les changements sont repris au chapitre 1 (figures 3 et 5), les changements d'affectation ne concernent que Riga et Bordet.

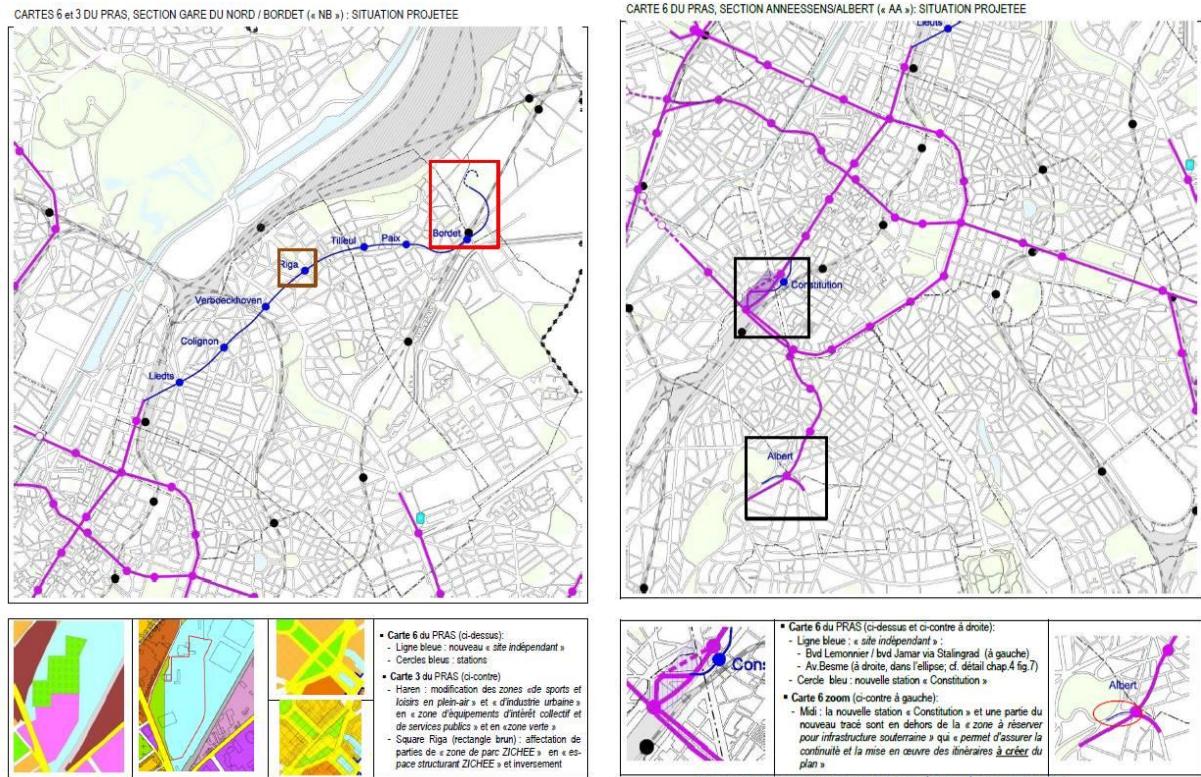


Fig. 3 (Cartes 6 et 3 du PRAS – tronçon NB Nord-Bordet) et Fig. 5 (Cartes 6 du PRAS – tronçon AA Anneessens – Midi)

Avis

La CRMS ne s'est pas prononcée sur la pertinence du tracé à reprendre en carte 6 ni sur ses variantes de tracé. Elle s'est principalement attachée au réseau viaire (espaces structurants), au patrimoine classé (et zones de protection), celui inscrit à l'inventaire, et aux conséquences en matière de patrimoine.

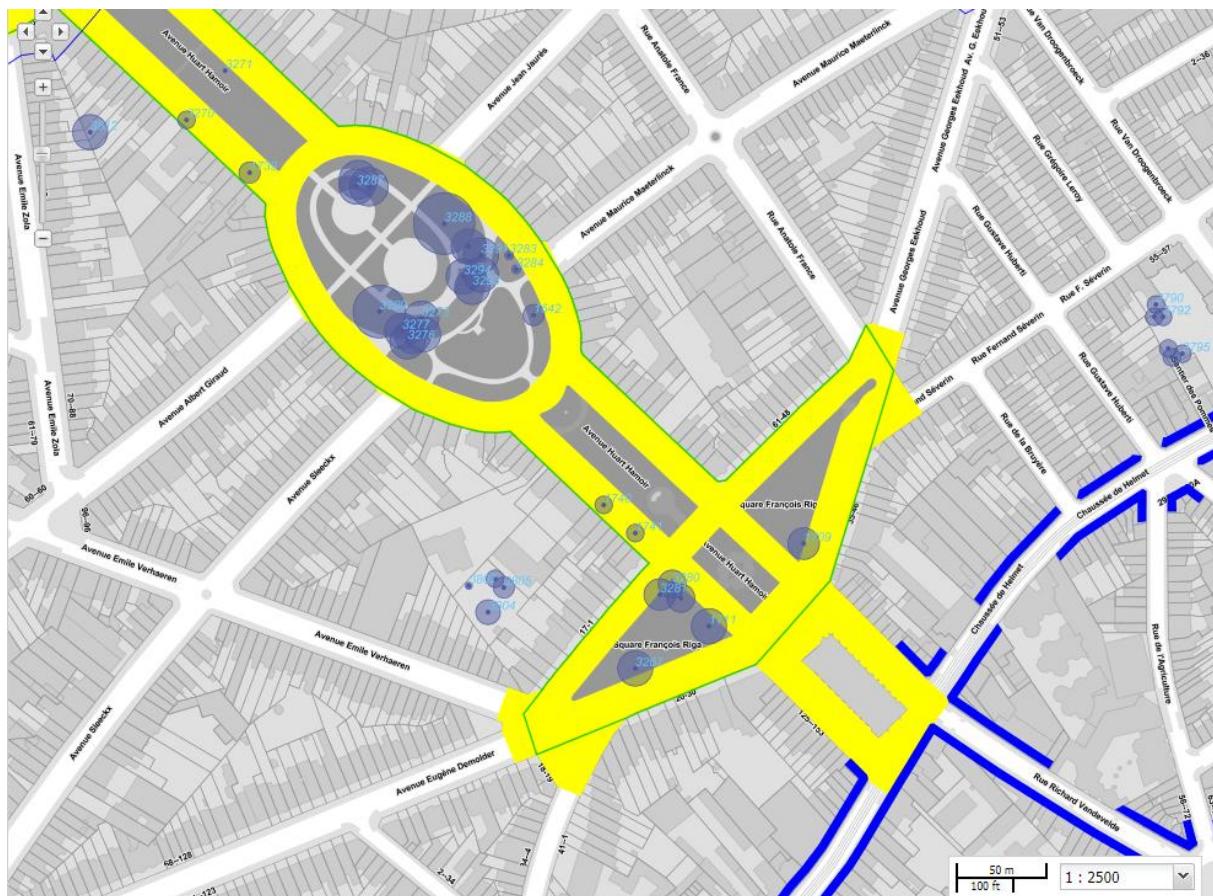
La CRMS a apprécié que le RIE prenne les « espaces structurants » en considération, ce qui est peu courant dans un RIE alors que la structure urbaine avec son réseau viaire et le paysage engendré, est notre patrimoine premier.

Square François Riga

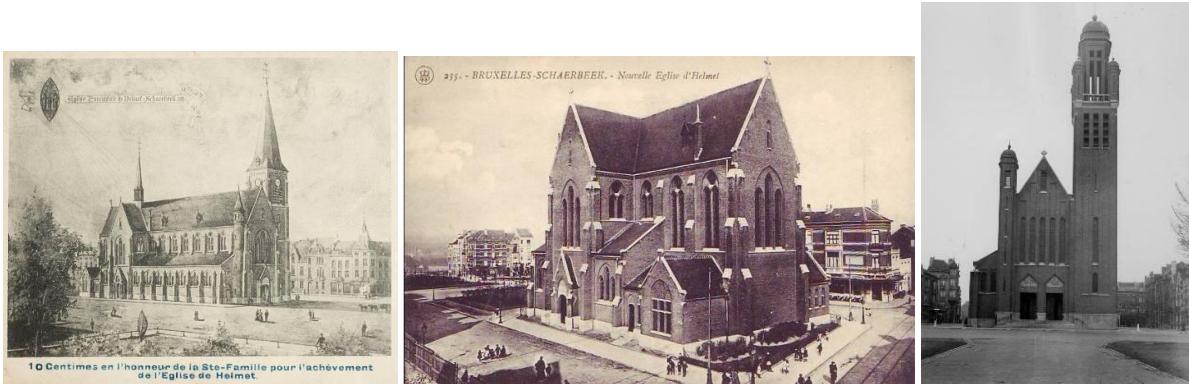
La première modification d'affectation concerne le **square François Riga**, où l'aménagement prévu des sorties entraînerait une réorganisation en surface, en négation complète des principes de composition ayant présidé à sa réalisation avant la Grande Guerre. Le RIE attire l'attention sur ce fait.



BRUCIEL 1930 et 2015 : le square a évolué dans son aménagement, mais dans le strict respect de la composition originelle. L'église de la Ste-Famille termine la perspective d'un axe s'étendant de la Gare de Schaerbeek jusqu'à la chaussée de Helmet.



BRUGIS : avenue et square sont en « espace structurant » au PRAS, jusqu'à la chaussée de Helmet. Le périmètre vert indique la partie inscrite à l'Inventaire, on y trouve des arbres remarquables (ronds gris). En bleu, le linéaire commercial du pôle Helmet, qui comprend aussi la rue Richard Vandervelde.



L'église de la Ste-Famille fut réalisée en deux phases, la seconde dans les années '30, avec un clocher d'une facture plus contemporaine que celle prévue initialement. (Collection privée et IRPA)

La CRMS demande d'étudier des implantations d'accès alternatives, qui permettraient par ailleurs de mieux tenir compte du voisinage du pôle commercial de la chaussée de Helmet et de la rue Richard Vandervelde. Sans oublier les établissements scolaires. Dans cette logique, une réutilisation partielle de l'église, trop grande pour les besoins actuels du culte, ou de l'avenue dans la partie longeant l'église, sont à étudier. La modification d'affectation au PRAS apparaît donc ici sans objet.

Futur dépôt à Haren

La deuxième modification d'affectation concerne le **futur dépôt à Haren**, au nord de Bordet. La CRMS ne formule pas de remarques sur la redistribution spatiale. Elle demande toutefois que figure au PRAS le tracé de la nouvelle rue des Jardins Potagers, réalisée dans la foulée du PCD de la Ville, en dédoublement de l'étroite rue de Verdun. L'espace vert, redéployé et plus petit, se développe au long de la rue du Biplan. La CRMS demande qu'il se prolonge le long de la nouvelle rue des Jardins Potagers, trop faiblement dimensionnée. Il se rapprocherait ainsi de sa surface d'origine. La CRMS demande également d'offrir à l'avenue Jules Bordet l'allure d'un véritable espace public, qui est aussi un hub transports publics (RER + métro + trams et bus STIB et De Lijn), mais cette remarque n'est plus l'échelle du PRAS.

Autres stations

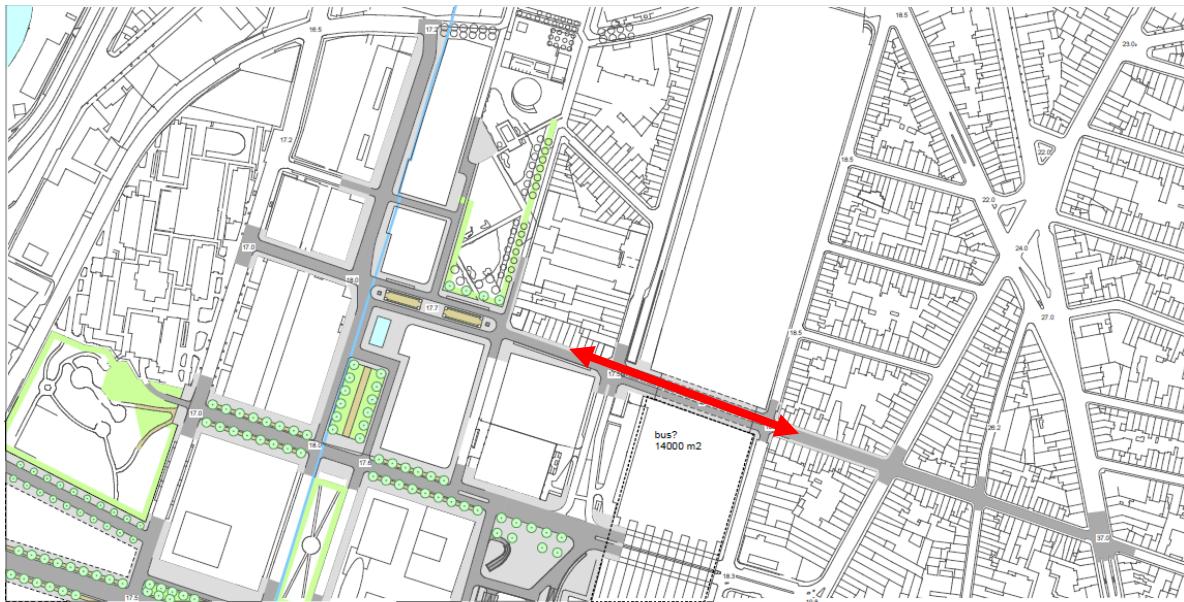
Rien n'est précisé dans le RIE concernant les autres stations (Liedts, Colignon, Verboeckhoven, Tilleul, Paix et Bordet), sauf le rappel du nécessaire respect des principes de composition, d'intégration et de patrimoine urbain. Ce n'est pas l'échelle du PRAS, c'est celle du processus d'élaboration du projet aboutissant à une demande de permis d'urbanisme. N'ayant pas participé à l'élaboration du projet détaillé, la CRMS ne pourra en aucun cas se sentir liée par la localisation et l'architecture des issues en surface des différentes stations.

Carte 3 du PRAS – rue Rogier

La CRMS recommande d'apporter une **modification complémentaire à la carte 3 du PRAS** là où le futur tunnel traversera le talus ferroviaire de la Jonction Nord Midi (JNM), dans sa partie réalisée sans tunnelier. Il s'agit ici de réunir les deux parties de la rue Rogier situées de part et d'autre de ce talus. Ce lien fut (inter)rompu lors de la réalisation de l'actuelle Jonction Nord Midi. Une étude de type « Space syntax » a été menée en 2001 à la demande de la SNCB dans le cadre de la rénovation de la Gare du Nord, visant à établir les meilleures connectivités possibles à l'intérieur du complexe et dans les quartiers environnants. Une des conclusions était de restituer une continuité spatiale rue Rogier.

Cette demande n'est pas neuve, elle fut abordée lors de l'élaboration du PPAS Gaucheret, à la fin des années '90, par l'auteur de projet du présent RIE.

Cette année, le CRU 2 « Botanique – Jonction – Nord » a remis cette proposition à l'avant plan. Dans la famille des projets « EO » (liaisons est – ouest), la fiche « EO.10 » prévoit le percement du talus pour réunifier la rue Rogier. Il serait raisonnable que le PRAS, qui reprend la totalité du réseau viaire, reprenne ce percement au même titre que les autres traversées existantes.



4.3 Le quartier Nord-Ouest "Gaucheret".

Le projet dans cette entité tend à répondre aux principes décrits sous le point 3.3, a) et b), c.a d.:

- a) La restauration d'une perméabilité Est-Ouest. Pour ce faire:
 - un axe local est ajouté dans la prolongation de la rue Gilbert
 - l'axe interquarter existant Rue Demol/Place Solvay/Rue de Quatrehomme est rendu plus convivial, plusisible, et sa dissolution dans l'espace vert à l'Ouest est rendu plus progressif.

- L'axe interquartier de la rue Rogier est restauré par la mise sur pont du chemin de fer. Cet axe fut historiquement porteur d'une dynamique de quartier et s'est vu prolongé au-delà du tracé Royal par l'avenue Rogier. Le fait de réanimer cette continuité vise à recréer une forte dynamique naturelle interquartier Est-Ouest, dépassant l'échelle des quartiers Gaucheret et Brabant.

- b) La création d'une articulation spatiale appropriée entre le quartier administratif et le cœur du quartier résidentiel "Gaucheret". Le lien ouvert existant entre le parc Gaucheret et le boulevard Albert-II est transformé en une séquence à deux pas, située sur le nouvel axe fort de la rue Rogier.

c) Le maintien de la perspective directe vers l'hôtel Président et une continuité Nord-Sud, parallèle au parc Gaucheret.

partie 4 - p.7

PPAS Gaucheret

Concomitamment, la CRMS recommande une révision partielle du PPAS Gaucheret pour restituer la partie ouest de la rue Rogier et le traitement du talus.

La Commission rappelle être toujours disposée à accompagner les différents projets pour évaluer l'impact des techniques d'intervention projetées et réfléchir à la manière de limiter au strict minimum leurs conséquences sur le patrimoine environnant.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien réserver à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

ML ROGgemans
Présidente

C.C. :

M. R. Vervoort, Ministre-Président en charge du patrimoine ;
S.P.R.B. – D.M.S. : M. Th. Wauters, Mme M. Kreutz ;
S.P.R.B. – D.U. : MM. A. Goffart et Fr Timmermans et M. Briard, Mme V. Henry, B. Annegard ;
Communes de Schaerbeek, d'Evere et Ville de Bruxelles.